



## **Motion de l'Assemblée générale de la Fédération des Parcs du 27 mars 2013**

### **Budget des Parcs naturels régionaux**

Les Parcs naturels régionaux français pèsent collectivement 135 millions d'euros, ce qui représente en moyenne 2,8 millions d'euros par Parc. C'est peu rapporté à la superficie de leur territoire (15% du territoire national), aux ambitions de leur charte en matière à la fois de préservation et de valorisation du patrimoine, et de développement économique et social, si on les compare aux autres politiques publiques dans ces domaines.

Leur budget de fonctionnement est financé par les Régions à 45 %, par les départements à 18%, par l'Etat à 11% (avec une moyenne de 120 000 euros par Parc), et enfin par les communes et EPCI à 9 %.

Ces moyens permettent aux Parcs naturels régionaux de disposer d'équipes d'ingénierie territoriale représentant près de 2000 emplois directs. Ces personnels permettent d'accompagner les collectivités et les acteurs socio-économiques du territoire classé dans la prise en compte de la complexité des réglementations sur les espaces et les milieux, sur les changements climatiques, la biodiversité ou les paysages, et sur la cohésion sociale et économique des territoires ruraux dans un contexte de renouveau démographique.

Ce budget est constitué à la fois de recettes statutaires prévues dans les statuts des syndicats mixtes qui assurent la gestion des parcs pour 54%, et de recettes sur opérations plus fluctuantes. Ce budget est aujourd'hui fragilisé par les fortes tensions budgétaires qui pèsent sur les finances publiques.

Consciente des contraintes budgétaires actuelles, la Fédération souhaite rendre attentifs les pouvoirs-publics sur deux points :

- le maintien des moyens des 48 Parcs naturels régionaux existants, alors qu'une vingtaine de projets de Parcs naturels régionaux sont à l'étude ;
- le maintien de l'engagement financier des Régions, des Départements et de l'Etat dans le contexte des redistributions de compétences liées à l'acte 3 de la décentralisation.

Il est essentiel que les Parcs naturels régionaux puissent respecter les objectifs et les engagements fixés dans leur charte et que leurs ressources financières soient maintenues et pérennisées. Toute réduction de moyens entraînerait des tensions sur leur activité et leurs emplois.

La Fédération souhaite alerter l'Etat et les Régions, quant aux créations de nouveaux Parcs naturels régionaux. La Fédération sera attentive aux moyens nouveaux qui seront engagés à l'occasion de ces créations. En effet, il ne faut pas que l'action des nouveaux Parcs affaiblisse celle des Parcs existants. Il en va de la cohérence de leur action et de leur crédibilité.

Le réseau des Parcs naturels régionaux :

- . 48 Parcs naturels régionaux (46 métropolitains et 2 ultramarins)
- . 20 projets de Parcs à l'étude
- . 7 millions d'hectares
- . 15% du territoire français
- . 23 Régions
- . 71 Départements
- . 3,5 millions d'habitants
- . 30% de la population de l'espace rural français
- . 1900 emplois
- . 4100 communes
- . 72000 exploitations agricoles
- . 320000 entreprises, représentant 7% du tissu économique français
- . 37% des zones boisées